



**LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME CONTRACTANT,
LORSQUE LA SOMME DE CES CONTRATS EST SUPÉRIEURE À 25 000 \$.**

Le 16 juin 2017, le gouvernement sanctionnait la loi 122 qui stipule que, conformément à l'article 961.4 du Code municipal, la municipalité doit publier sur son site Internet et au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

Vous trouverez donc ci-bas la liste des contractants ayant reçu des sommes de la municipalité pour l'exercice financier du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 :

Fournisseur	Description du contrat	\$ Montant taxes incluses
Construction DLC	Projet rénovation édifice municipal	
	Phase 1	70 579,59 \$ 29 418,77 \$
	Total phase 1	99 998,36 \$
	Phase 2	39 640,80 \$ 65 956,61 \$ 48 074,03 \$ 9 467,05 \$ 16 309,84 \$
	Air climatisé	5 949,96 \$
	Élevabec (monte-personne)	27 420,00 \$
	Total phase 2	212 818,29 \$
	Mise à jour et dem. spéciales de la municipalité	23 308,63 \$
	Grand total pour Construction DLC	336 125,28 \$
	Group Design	Design et ameublement phase 2
J. Bernard transport	Déneigement	24 984,07 \$
	Abrasif	2 074,00 \$
		27 058,07 \$
MRC Beauce-Sartigan	Quote-part	22 410,65 \$
	Administrations de divers serv.	569,99 \$
	Vidanges de fosses	6 613,93 \$
	Total	29 594,57 \$
Ministère des finances	Sûreté du QC	30 638,00 \$